

INSCRIPTION CANTINE ET PERISCOLAIRE

1 – HORAIRES PERISCOLAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

- De 7h25 à 8h25 : accueil du matin (facturé par ½ h, arrivée possible à toute heure).
- De 16h30 à 18h30 : garderie périscolaire (rappel : départ du transport scolaire à 16h35).

Facturation par 1/2h : sortie possible à 17h30 18h00 ou 18h30 afin de permettre la mise en place d'animations groupées pour les enfants.

Mercredi : accueil périscolaire de 7h25 à 18h00 sur inscription.

2- CANTINE ET ACCUEIL DU MIDI

Accueil et restauration de 11 h 35 à 13 h 25 : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Les repas sont fournis par le traiteur API Restauration.

3- TARIFS

Frais périscolaires pour toute inscription :

Forfait : 20 € par famille/an (entretien, matériel, jeux, ...) : budget géré par la directrice du périscolaire.

Pour le règlement, merci d'attendre l'émission de la facture en octobre 2024 par le Service de Gestion Comptable de LUNEVILLE et de ne pas remettre de chèque au secrétariat à la rentrée.

Tarification pour les enfants inscrits en cours d'année :

- 20 € pour les enfants inscrits du 01/09 au 01/01
- 15 € pour les enfants inscrits du 01/01 au 01/04
- 10 € pour les enfants inscrits du 01/04 au 01/07

Coût de l'heure de garde

Possibilité d'un engagement mensuel des parents à remplir avant le 25 du mois précédent pour la 1^{er} quinzaine et avant le 10 du mois en cours pour la 2^{ème} semaine.

Attention : toutes les « heures avec engagement » seront facturées, même en cas d'absences (sauf sur présentation de justificatifs admis par le règlement intérieur du périscolaire : certificat médical ...).

Heures de garde :

- 2,00 €/h : si engagement mensuel et quotient familial < 1050 euros
- 2,20 €/h : si engagement mensuel et quotient familial > 1050 euros
- 2,60 €/h : pour les gardes sans engagement mensuel

Cantine et garde du midi :

Repas à 4.60 euros + 1h30 de garde suivant les tarifs ci-dessus, soit : 7,60 € ou 7,90 € ou 8,50 €.

Un état mensuel des présences sera envoyé aux parents dans la première semaine du mois suivant. Le règlement de la facture s'effectuera auprès de la **TRESORERIE DE LUNEVILLE (SERVICE DE GESTION COMPTABLE)**.

Les dossiers d'inscription sont soit :

- à retirer à la Mairie de votre village
- peuvent vous être adressés par mail,

Merci d'en faire la demande à : sisroanne@orange.fr

periscolairereme@gmail.com

Ceux-ci doivent être complétés, envoyés ou déposés à l'Ecole de la Roanne

Impérativement pour le 05 juillet 2024

tout dossier incomplet ou non rendu

ne permettra pas l'accueil de votre enfant en périscolaire